

"L'augmentation des droits d'inscription à l'université n'est pas dans notre feuille de route"

5-6 minutes

"Il n'y aura pas d'augmentation des droits d'inscription dans les universités", assure Fabrice Le Vigoureux, député LREM du Calvados, lors des Rencontres de l'ESRI 2018, organisées par AEF info en partenariat avec Sorbonne Université, mercredi 21 novembre 2018. Il réagit à la publication du rapport qu'il a lui-même commandé à la Cour des comptes, révélé le même jour par *Le Monde* ([lire sur AEF info](#)), qui propose de porter les droits d'inscription en master à 965 € et ceux en doctorat à 781 €.



Anaïs Gérard, Marc-François Mignot-Mahon, Anne-Lucie Wack, Fabrice Le Vigoureux, François Germinet et Sarah Piovezan.

Un rapport de la Cour des comptes sur les droits d'inscription, dont le contenu a été dévoilé le 21 novembre 2018 dans *Le Monde*, a fait réagir Fabrice Le Vigoureux, député LREM du Calvados et rapporteur spécial des crédits de la Mires à l'Assemblée nationale, lors des Rencontres de l'ESRI : s'il le considère comme "extrêmement bien documenté" et ayant vocation à "éclairer les débats", il assure cependant qu' "il n'y aura pas d'augmentation des droits d'inscription dans les universités" : "Ce n'est pas dans notre feuille de route, ni pour le gouvernement ni pour la majorité. Ça ne se fera pas", martèle-t-il.

"Cela devrait s'inscrire dans une démarche de validation démocratique"

Néanmoins, le député de la majorité précise qu'à ses yeux, "laisser la liberté aux universités de créer une sorte de contribution de développement des services et de la solidarité, au niveau de certains masters qui insèrent particulièrement bien", n'est pas un "débat à mettre à la poubelle". "Mais cela devrait s'inscrire dans une démarche de validation démocratique, ça ne doit pas sortir

comme ça, lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi sensible et anxiogène", ajoute-t-il.

Il explique également que s'inspirer des modèles de droits d'inscription modulés mis en place par certaines grandes écoles, comme Sciences Po ou Paris-Dauphine, pour les appliquer aux universités, "serait une grave erreur". "Ce sont des établissements qui pratiquent une sélection extrêmement sévère, et où il y a une acceptabilité de la contribution individuelle plus forte que dans le système universitaire, où il n'y a pas de trajectoire aussi bien définie en 3 ou 5 ans", argumente le député.

Les réactions de F. Germinet, A-L. Wack et M-F. Mignot-Mahon

Concernant les droits d'inscription des étudiants étrangers et l'attractivité des universités françaises, François Germinet, président de l'université de Cergy-Pontoise et de la commission formation de la CPU, explique que pour pouvoir créer de véritables nouvelles formations "à destination des étudiants étrangers", les droits d'inscription "ne peuvent pas être fixés à 1 %, ou même à 33 % du coût de la formation, mais à 100 %". "C'est une question de crédibilité et de soutenabilité budgétaire, car il faut pouvoir recruter de nouveaux personnels", précise-t-il.

Anne-Lucie Wack, présidente de la CGE et directrice générale de Montpellier SupAgro, propose une "augmentation raisonnée des droits d'inscription" des grandes écoles. "Entre la quasi-gratuité et des niveaux très élevés qu'on ne souhaite pas atteindre, il y a un juste niveau à trouver", explique-t-elle. Elle estime aussi que la situation très disparate des écoles d'ingénieurs, "où les tarifs vont de 700 à plus de 3 000 euros", n'est pas satisfaisante. "Les étudiants sont perdus car le signal n'est pas clair", dit-elle. Elle précise que les droits d'inscription "ne doivent pas être une variable d'ajustement" de l'économie des écoles et "qu'aucun jeune ne doit être empêché de faire des études si les droits d'inscription augmentent". Un système de bourses et d'exonérations doit donc obligatoirement accompagner une augmentation des droits, défend-elle.

Enfin, pour Marc-François Mignot-Mahon, PDG du groupe Galileo Global Education, le sujet des droits d'inscription est en effet "majeur", mais lui plaide pour une "multilatéralité des financements". Au-delà des droits, il propose par exemple qu'une fois insérés sur le marché du travail, les diplômés reversent un certain pourcentage de leurs revenus pendant quelques années, sans qu'il s'agisse pour autant "d'un emprunt", insiste-t-il.